

Les Élections professionnelles 2022

Les organiser, les mettre en œuvre, les sécuriser (Réf. 1142)



Les prochaines élections professionnelles de la Fonction Publique auront lieu le 8 décembre 2022.

Ce scrutin sera marqué par **la mise en place des nouvelles instances de dialogue social** avec la révision de l'architecture des Commissions Administratives Paritaires et l'avènement du Comité Social d'Établissement en lieu et place des actuels CTE et CHSCT.

Temps fort de l'exercice du dialogue social, ces élections constituent de véritables enjeux organisationnels et juridiques pour les établissements chargés de leur organisation.

Le CNEH vous propose une formation sur ce thème, selon une **méthode pratique et participative**, pour vous permettre de vous préparer au mieux à ces prochaines échéances.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre juridique des élections professionnelles dans la FPH
- Anticiper et préparer les élections de 2022
- Sécuriser le risque juridique sur les opérations électorales

Programme



■ Impact des mesures de la réforme de la FP sur les prochaines élections professionnelles

- Les textes applicables au fur et à mesure de leur parution
- Le (nouveau) Comité Social d'Établissement
- Les Commissions Administratives Paritaires Locales & Départementales,
- Les Commissions Consultatives Paritaires

■ La phase préparatoire

- Le comité de suivi et protocole pré-électoral
- La détermination des sièges à pourvoir
- La préparation du scrutin et listes électorales
- Le dépôt des candidatures
- Les enseignements tirés des dernières élections professionnelles

■ Le déroulement du scrutin

- Le dispositif du vote électronique
- Le vote sur site
- Le vote par correspondance

■ Le décompte des voix et procès-verbaux

- Les principes applicables et les points de vigilance
- Étude de cas pratiques
- Contentieux électoral

■ La détermination du crédit du temps syndical

- Le rappel sur les Autorisations Spéciales d'Absence
- Les modalités de calcul

■ Méthodes mobilisées

Quiz de connaissances • Apports théoriques • Études de cas et partage de documents

■ Modalités d'évaluation

Tour de table • Quiz • Questionnaire d'évaluation

■ Prérequis : Ne nécessite pas de prérequis

■ Public et accessibilité

Directeurs • Directeurs des ressources humaines • Responsables et gestionnaires des ressources humaines • Professionnels en charge de l'organisation des élections professionnelles

Formation accessible au public en situation de handicap (PMR)

■ Intervenantes

Mélanie Dupé,

Juriste consultante au Centre de droit JuriSanté

Céline Berthier,

Juriste consultante au Centre de droit JuriSanté



DEMANDE D'INSCRIPTION

- sur le site cneh.fr / rubrique Formation
- par mail : formation@cneh.fr ou par courrier : CNEH - Service formation : 3 rue Danton 92 240 Malakoff
Renseignements : Elodie Bouquin, Tél. 01 41 17 15 19 - E-mail : elodie.bouquin@cneh.fr

Formation ou action de conseil dans votre établissement : Nadia Hassani, Tél. 01 41 17 15 43 - E-mail : nadia.hassani@cneh.fr

Sessions (1 jour soit 7h)

- 08 juin 2022 en classe virtuelle
- 12 septembre 2022 à Paris
- 27 juin 2022 en classe virtuelle
- 13 octobre 2022 à Paris
- 06 juillet 2022 en classe virtuelle

Tarifs nets de taxe (déjeuners inclus)

- Adhérent : 500 €
- Non-adhérent : 550 €

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale

Adresse

CP

Ville

Tél.

Responsable de formation*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

***Tous les champs sont obligatoires**

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel. Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à formation@cneh.fr

Date	Signature et cachet
Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.	